



*L'environnement
que je choisis...*

FRONTENAC

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Frontenac:

QUE conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 2430 rue St-Jean à Frontenac;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

- lundi au jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
- vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Avis donné à Frontenac, ce onzième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-six.

Jean-Sébastien Roy,
directeur général et
greffier-trésorier